

# Tous ces milliards spoliés, alors adieux Retraites, Services Publics,...

mardi 3 mars - par [SEPH](#) , Agoravox<sup>1</sup>

Alors que le mouvement contre la réforme des retraites est toujours là au grand dam de Macron et de son équipe gouvernementale surdouée, il apparaît de plus en plus clair que ce projet est une machine à spolier les futurs retraités. C'est la porte ouverte à une libéralisation du système de retraite sous le monopole des banques et des fonds de pension US.

Pour justifier cette turpitude, le gouvernement annonce un déficit insupportable qui serait compris **entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros en 2025** selon les projections du Conseil d'Orientation des Retraites (COR :Le Monde publié le 18 novembre 2019 - [https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/11/18/retraites-un-deficit-attendu-entre-7-9-milliards-et-17-2-milliards-en-2025\\_6019599\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/11/18/retraites-un-deficit-attendu-entre-7-9-milliards-et-17-2-milliards-en-2025_6019599_823448.html))

Cependant, quel que soit le scénario économique retenu, **la part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut (PIB) demeurerait stable** : ce taux (13,8% en 2018) mesure le niveau des prélèvements qu'il est nécessaire d'opérer sur la richesse produite pour financer les retraites. En conséquence, **sa stabilité montre que l'évolution des dépenses de retraite est maîtrisée.** **Il n'y a donc pas d'urgence**, prenons le temps de la réflexion pour définir une stratégie et ne tombons pas dans une précipitation floue comme nous l'impose Macron, le soi-disant maître des horloges.

Il faut savoir passer d'une situation prétendument horrible à une alternative prometteuse. En effet, une économie budgétaire de 140 milliards d'euros pourrait-être faite sans que cela affecte particulièrement l'économie. Car elle pourrait-être consolidée par une lutte acharnée contre la fraude fiscale qui représente un manque de rentrée de 100 milliards d'euros dans le budget de la France. Voyons plus précisément de quoi il retourne.

## **I - Les 140 milliards par an d'aide aux entreprises !!**

### **A - Rappel des chiffres**

Le dernier rapport interministériel complet comptabilisait déjà en **2007 de l'ordre de 65 milliards** d'euros d'aides publiques aux entreprises.

L'estimation actuelle est d'environ **140 milliards d'euros (soit + 115% en 11 ans)** et dont l'efficacité est très discutée.

Aujourd'hui, sur les 140 milliards d'euros d'aides aux entreprises par an, 40 milliards correspondent aux allègements de charges du Pacte de responsabilité et au crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E.) qui est transformé, à partir de cette année, en baisse directe de charges et qui sera pérennisé.

Pour le reste, on trouve à la fois des crédits d'impôts, comme le crédit d'impôt recherche ( 6 milliards), des taux réduits de TVA pour certains secteurs d'activité (restauration, bâtiment,...)

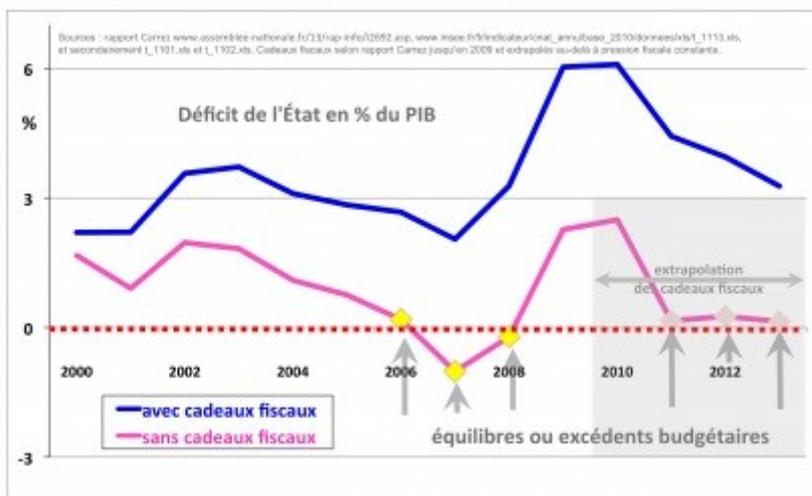
Même le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin qui a reconnu cette aide de 140 milliards, a admis qu'une réduction des aides aux entreprises de 5 milliards d'euros d'ici à 2022 est tout à fait

---

1 <https://mobile.agoravox.fr/tribune-libre/article/tous-ces-milliards-spolies-alors-221956>

possible. Notons que cette annonce d'une baisse bien timide de 5 milliards d'euros d'ici à 2022 ne représente que 3,5% du total. Il y a un commencement à tout !!!

- [pic.twitter.com/UHoEdkt0O5](https://pic.twitter.com/UHoEdkt0O5) — BFMTV (@BFMTV) 23 mai 2018
- [https://spratley-conseil.com/wp-content/uploads/2018/05/Aides-aux-entreprises-\\_-Bercy-cible-une-baisse-de-5-milliards-deuros.pdf](https://spratley-conseil.com/wp-content/uploads/2018/05/Aides-aux-entreprises-_-Bercy-cible-une-baisse-de-5-milliards-deuros.pdf)



Le maquis des aides publiques est donc loin de s'éclaircir. Nous allons étudier plus précisément le cas du CICE, l'enfant chéri du couple Hollande-Macron.

### **B - Le cas particulier du CICE : un cadeau fiscal à 100 milliards d'euros de 2014 à 2019**

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la

Compétitivité et l'Emploi) est la mesure principale issue du rapport dit "Gallois", remis au gouvernement en novembre 2012 comme réponse à la perte de compétitivité-prix des entreprises françaises.

Le Crédit d'impôt (CICE) est un avantage fiscal créé par F. Hollande pour relancer l'emploi et la croissance. Pour chaque employé payé moins de 3 000 euros brut par mois, une entreprise peut déduire de ses impôts 6% du montant du salaire pour financer l'investissement, la recherche, l'innovation.

Au final, **cela pourrait créer 300 000 emplois en France** selon les déclarations ministérielles officielles. Le patron du MEDEF enthousiasme promettait UN MILLION d'EMPLOIS. !!!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été simplifié en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat.

Les entreprises qui n'ont pas utilisé tout leur CICE avant cette transformation conservent le droit de s'en servir pour le paiement des impôts de 2019 à 2021.

**Or cette réforme fiscale a coûté plus de 100 milliards d'euros aux finances publiques.** Voici le tableau récapitulatif du CICE :

**Source :** <https://www.20minutes.fr/economie/2686715-20200104-cice-coute-40-milliards-euros-2019>

Le #CICE nous a coûté depuis sa mise en place par Hollande et #Macron :

2014 : 6,6 milliards€

2015 : 12,5

2016 : 12,8

2017 : 15,7

2018 : 20,1

2019 : 40

-----  
Total : 107 milliards€ ponctionnés sur les cotisations Sécu.

Combien d'emplois créés ?!

Par ailleurs, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que le montant de la provision de CICE restant à verser aux entreprises, après la transformation, s'élèvera à 40,9 Milliards € sur la période 2019-2022.

**C - François Hollande : "Puisque je vous dis que le contrôle se fait à l'intérieur de l'entreprise" !!!!!!!**

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ne devait pas être utilisé pour augmenter les dividendes ou la rémunération des dirigeants. Aucune sanction n'était cependant prévue dans le cas contraire.

Tout ceci a été confirmé lors de l'interview surréaliste de F.Hollande par l'excellente journaliste d'investigation Elise Lucet :

*'Elise Lucet : Vous avez inscrit dans la réforme que l'argent du CICE ne devait absolument pas servir à augmenter les dividendes ou les rémunérations des dirigeants. Or, une note de la DGFIP, en date de juillet 2013, juste après sa mise en place, dit en gros le contraire : "La remise en cause du crédit d'impôt ne pourra être envisagée au seul motif qu'il a servi à accroître le montant des bénéficiaires distribués ou la rémunération des dirigeants des entreprises concernées." C'est un service de Bercy qui publie ça...*

*François Hollande : Oui, mais c'est tout à fait transparent, c'est connu ça.*

*Elise Lucet : Mais c'est contradictoire avec ce que vous dites...*

*François Hollande : Non. Qu'est-ce que dit la DGFIP ? "Il ne peut pas y avoir de la part de l'Etat (puisqu'elle parle au nom de l'Etat, cette direction), on ne peut pas reprendre le CICE au prétexte qu'il aura servi à augmenter les bénéficiaires."*

*Elise Lucet : Vous êtes donc en train de me dire que l'argent du CICE a été distribué sans aucun contrôle et sans aucune sanction ?*

*François Hollande : Si ! Il y a des contrôles... **Pas de sanction, c'était prévu.***

*Elise Lucet : Donc une entreprise peut disposer du CICE et en faire ce qu'elle veut, y compris augmenter des dividendes et les rémunérations des dirigeants ?*

*François Hollande : Ce qu'elles n'ont pas fait, d'ailleurs, dans une très grande majorité. Mais il n'y avait pas de sanction.*

*Elise Lucet . : C'est 100 milliards d'euros d'argent public, donc d'argent des contribuables. Et se dire qu'il n'y a pas de contrôle et pas de sanction, c'est difficilement audible...*

*François Hollande : Mais qu'il n'y ait pas de contrôle, ce n'est pas vrai, puisque je vous dis que **le contrôle se fait à l'intérieur de l'entreprise. Et pas de sanction, c'était le principe.'***

Extrait de "Qui profite de nos impôts ?", une enquête de Sophie Roland et Julie Pichot diffusée mardi 19 novembre 2019 à 21 heures sur France 2 : [https://www.francetvinfo.fr/politique/video-cash-investigation-cice-un-cadeau-fiscal-a-100-milliards-deuros\\_3708207.html](https://www.francetvinfo.fr/politique/video-cash-investigation-cice-un-cadeau-fiscal-a-100-milliards-deuros_3708207.html)

### **D - Les entreprises peuvent donc disposer comme elles veulent des 100 milliards alloués du CICE de 2014 à 2019**

C'est 100 milliards d'euros d'argent public, d'argent des contribuables. Et l'absence de contrôle et de sanction par principe est difficilement audible. », lance alors la journaliste, devant un Hollande très calme. « ***Mais qu'il n'y ait pas de contrôle, ce n'est pas vrai, puisque je vous dis que le contrôle se fait à l'intérieur de l'entreprise. Et pas de sanction, c'était le principe*** ».

Il confirme que les entreprises peuvent disposer du CICE comme elles le veulent.

**En clair, le CICE est donc un cadeau sans contrepartie fait aux entreprises, une rentrée financière supplémentaire soumise à aucun contrôle.**

Ainsi, en absence de contrainte réelle, les entreprises pourront utiliser ce crédit pour restaurer leurs marges tout en licenciant, voire en délocalisant. Ce qui ne manque pas d'inquiéter les syndicats. Le syndicat Solidaires Finances publiques (ex-SNUI) met d'ailleurs en garde contre "le risque (...) de voir des entreprises licencier tout en augmentant la rémunération de certains cadres et dirigeants pour continuer à bénéficier du CICE".

**Toutes ces défaillances, tous ces défauts sont à mettre en rapport avec le coût exorbitant de ce dispositif.**

En effet pour 2019, les 40 milliards pour l'emploi du CICE représentent une subvention indirecte de... 400 000 euros par emploi ! Pourtant, 40 milliards, c'est l'équivalent de **600 000 emplois** au salaire moyen (un salarié payé 2200 euros nets), cotisations salariales et patronales comprises. On est loin de ce compte. **Quel gaspillage !!**

## **II - Les chiffres astronomiques de l'évasion fiscale**

Essayons de voir clair dans ce maquis :

- **Dans l'UE, environ 1000 milliards d'euros « perdus chaque année »**

A l'échelle des 28 membres de l'Union européenne, « environ 1000 milliards d'euros sont perdus chaque année à cause de l'évasion et de la fraude fiscales » [estime le Parlement européen](#). Rien que l'optimisation fiscale des entreprises coûterait entre 50 et 70 milliards d'euros aux citoyens européens chaque année, selon [la Commission européenne](#).

- **"En France, l'évasion fiscale c'est 100 milliards d'euros par an, c'est le budget de l'Education Nationale"**

Pour la France, on est au-delà des estimations souvent présentées, dans la fourchette de 60 à 80 milliards mise à jour par le syndicat Solidaires finances publiques. Le sénateur Éric Bocquet, coauteur de Sans domicile fisc, porte cette estimation aujourd'hui à **100 milliards**.

Ces 100 milliards qui ne tombent pas dans les caisses de l'État. 100 milliards, c'est 1,5 fois ce que payent les Français chaque année au travers de l'impôt sur le revenu. De quoi assurer à l'État un budget en équilibre puisque les 100 milliards viendraient financer largement le déficit budgétaire annuel.

L'ONG britannique Oxfam estimait déjà en 2017 que la fraude fiscale « *coûte chaque année 60 à 80 milliards d'euros à la France* ».

**Une récente étude**, publiée par trois chercheurs dont l'économiste Français Gabriel Zucman, chiffrait **les avoirs des ménages français placés dans des paradis fiscaux, à environ 300 milliards d'euros**, soit environ 15% du PIB (produit intérieur brut) de la France. Dans un livre publié en 2012, le grand reporter à *La Croix* Antoine Peillon chiffrait lui à 600 milliards le montant des avoirs français dissimulés à l'étranger, dont environ 250 milliards détenus par des particuliers et le reste par des entreprises.

<https://www.nouvelobs.com/economie/20190121.OBS8848/en-france-l-evasion-fiscale-c-est-100-milliards-d-euros-par-an-le-budget-de-l-education.html>

**Lectures conseillés :**

- [Le monde des paradis fiscaux en cinq questions](#)
- [Que sont les « Paradise Papers » ?](#)
- [« Paradise papers » : nouvelles révélations sur les milliards des paradis fiscaux](#)
- [Qui est Appleby, le cabinet au coeur des « Paradise papers » ?](#)
- [Les Français détiendraient 300 milliards d'euros dans les paradis fiscaux](#)

Retenons **le chiffre de 80 milliards** qui est le chiffre que vous entendrez le plus dans le débat public. Même si ce n'est pas un calcul officiel de Bercy, il est cité régulièrement par ses responsables lors des nombreuses auditions tenues par les députés et les sénateurs, lors des multiples commissions d'enquête sur le sujet.

- Sénat 2016 : [Lutte contre l'évasion et la fraude fiscales internationales](#), lancé après les Panama Papers
- Sénat 2012 : [Enquête sur l'évasion des capitaux](#)
- Assemblée:2013 : [Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait des paroles aux actes](#)

En résumé, la fraude fiscale représente un manque à gagner d'environ 80 milliards d'euros par an, soit l'équivalent du déficit public annuel (75,9 milliards en 2016). Cette fraude prend plusieurs formes : le travail dissimulé, la fraude à la TVA, la sous-estimation de la valeur du patrimoine, le paiement de sommes en liquide non déclarées constituent les principales pratiques frauduleuses quand l'argent en question ne sort pas du pays. À l'échelle internationale, c'est encore plus complexe : l'administration fiscale doit au quotidien identifier les sociétés écrans, comprendre des montages sophistiqués, repérer des manipulations de prix (**prix de transfert**). Qui sont ces fraudeurs ? Les deux tiers de ces délinquants en col blanc sont des entreprises, l'autre tiers sont des particuliers.

Ainsi aujourd'hui, **il est de plus en plus simple de frauder le fisc**. Le rapport pointe également une tendance alarmante. Il serait de plus en plus simple de frauder le fisc. Membre du syndicat, Vincent Drezet décrit "la chute inquiétante de la présence effective du contrôle fiscal". Ainsi, les contrôles d'examen de la situation fiscale personnelle (ESFP) ont chuté, passant de 4.166 en 2008 à 3.613 en 2017. Même baisse de la pression en direction des entreprises, puisqu'en 2008, une entreprise

soumise à la TVA risquait de se faire contrôler tous les 84 ans, alors qu'aujourd'hui, cette probabilité est désormais **d'une fois tous les 130 ans**.

Selon les auteurs du rapport, l'explication est à chercher notamment du côté du manque de personnels. "3.100 emplois ont été supprimés dans les services de contrôle fiscal depuis 2010", dénonce Vincent Drezet, avant d'appeler : "seule une véritable volonté politique en matière de lutte contre la fraude fiscale doit donc inverser cette logique qui affaiblit le contrôle fiscal".

**Intéressons nous plus particulièrement à la fraude la plus courante commise par les grandes entreprises et les multinationales qui est le « Prix de Transfert ».**

### **B - Cas particulier des Prix de Transfert et « optimisation fiscale douteuse »**

Le **prix de transfert** est celui pratiqué par une maison mère lors d'une transaction avec une de ses filiales.

Les prix de transfert peuvent être utilisés à des fins d'optimisation fiscale. Le principe est de rapatrier les bénéficiaires du groupe vers des filiales domiciliées dans des pays à fiscalité allégée : Irlande, Suisse, etc.

Ainsi une société peut sous-évaluer volontairement le prix de transfert vers l'une de ses filiales situées dans un pays où l'[impôt sur les sociétés \(IS\)](#) est lourd afin de minorer la taxation locale.

#### **Exemple :**

Prenons une entreprise française qui a une filiale dans un paradis fiscal. Cette entreprise fabrique un produit à un prix P. Elle vend sa fabrication à sa filiale à un prix P+1 euros. Puis sa filiale va commercialiser ce produit P+101 euros : soit **100 euros de bénéfice**.

Mais la filiale ne paiera pas d'impôts puisqu'elle réside dans un paradis fiscal et de son côté la maison mère paiera un impôt dérisoire. En réalité, le produit ne sera pas livré à sa filiale, il ira dans un entrepôt de complaisance pour y être commercialisé. C'est ainsi qu'à Genève il existe une zone très discrète de plusieurs hectares, bien gardée, pour entreposer les produits faisant l'objet de coût de transfert. Le tour est joué et le contribuable floué puisqu'il paiera des impôts à la place de cette entreprise.

Ces pratiques d'optimisation occasionnent **des pertes fiscales très substantielles, estiment certains experts : entre 10 à 20 milliards**

<https://creation-entreprise.ooreka.fr/astuce/voir/627065/prix-de-transfert>

**En résumé, le contribuable non seulement paie les impôts à la place des multinationales, mais donne leur argent par le truchement des aides et subventions diverses.**

### **III - Taxer les transactions financières (TTF) : manque à gagner entre 10 et 36 milliards pour l'État**

Une taxe sur les transactions financières (TTF) existe déjà en France. Adoptée en 2012, elle rapporte un peu moins d'un milliard d'euros par an. S'appliquant principalement aux échanges d'actions des sociétés cotées en bourse, elle a été renforcée fin 2017, avec un taux passant de 0,2 % à 0,3 %. Cette taxe réajustée prend davantage en compte les échanges spéculatifs, quand les achats et les ventes d'actions se déroulent sur une même journée.

En promouvant une taxe de **0,1 % sur toutes les transactions financières, et de 0,01 % sur certains produits dérivés**, qui servent à spéculer sur la valeur d'une matière première ou d'un bien

immobilier. Les recettes d'une telle taxe « sont estimées à 36 milliards d'euros à l'échelle européenne et 10,8 milliards d'euros par an pour la France », dit Attac.

Selon ATTAC si cette taxe était étendue à l'ensemble des produits dérivés – plusieurs centaines de milliards d'euros échangés chaque année, elle pourrait rapporter « jusqu'à 36 milliards d'euros par an rien qu'en France ».

Quid de la mise en œuvre technique d'une telle taxation ? Selon ATTAC « On peut tout d'abord prélever la taxe sur le lieu de négociation, c'est-à-dire dans les salles de marché des banques. On peut aussi décider de la prélever dans les chambres de compensation et les centrales de règlement-livraison nationales et internationales (comme Clearstream ou Euroclear, ndlr) qu'utilisent les banques pour effectuer les règlements d'espèces et les livraisons de titres. »

## **IV - La France, le pays où les milliardaires s'enrichissent vite**

### **A - + 78 milliards en 2019**

Les milliardaires français sont ceux qui se sont enrichis le plus vite au monde depuis début 2019, accroissant leur fortune de près de 35%, selon le journal économique US Bloomberg.

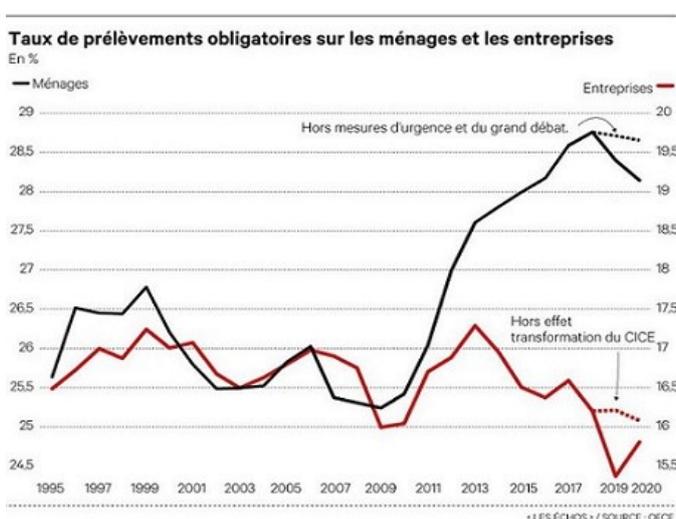
**Bernard Arnault, Françoise Bettencourt Meyers et François Pinault ont engrangé à eux seuls 53 milliards de dollars depuis le 1er janvier 2019**

- <https://www.marianne.net/economie/78-milliards-en-2019-les-milliardaires-qui-s-enrichissent-le-plus-sont-les-francais>

En France, tout va décidément pour le mieux... pour les riches ! Comme l'a relevé le journal économique *Bloomberg* lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, les 14 milliardaires français parmi les 500 plus riches de la planète se sont enrichis de **78 milliards de dollars** – net – au premier semestre 2019, avec un **taux de croissance de 34,6 %** : une vitesse d'enrichissement record parmi les pays comptant plus de deux milliardaires. Merci qui ?

Pendant que les gilets jaunes occupaient les ronds-points, les ultra-riches français ont donc amassé des richesses à un rythme deux fois plus soutenu que celui de leurs homologues chinois (17 %) et américains (15 %). Les milliardaires français devancent ceux de Thaïlande (+32,7%), de Singapour (30 %) et du Japon (24 %). Belle performance !!

### **B - Évolution moyenne sur 25 ans des impôts des ménages et des entreprises.**



La courbe sur une période de 25 ans dessine quatre grandes périodes dans l'évolution des impôts et cotisations.

De 1995 à la crise de 2008, les prélèvements obligatoires des entreprises et des ménages ont connu une évolution parallèle. Ils tournaient autour de 17 % du PIB pour les entreprises et 26 % pour les ménages.

Après la crise financière, les prélèvements ont brutalement augmenté pour les deux catégories. Puis est venu le rapport Gallois et

le pacte de compétitivité actant la nécessité de baisser les charges des entreprises, si bien que de 2013 à 2018, les courbes ont divergé.

Qui, des ménages ou des entreprises, sont les plus favorisés par la politique fiscale d'Emmanuel Macron ? Si [l'impact des réformes sur le revenu disponible des ménages](#) a déjà fait l'objet de longs débats, l'équilibre entre entreprises et ménages a été jusqu'ici moins documenté. Voir le graphe ci-dessous qui a deux échelles l'une pour les ménage et l'autre pour les entreprises. Les deux échelles faussent visuellement la comparaison et minimisent fortement les écarts :

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/la-politique-fiscale-de-macron-favorise-les-menages-depuis-les-gilets-jaunes-1169358>

### **Alors, des questions :**

- **Où sont passés les 93 milliards d'euros de bénéfices du CAC 40 en 2019 ?**

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/ou-sont-passees-les-93-milliards-deuros-de-benefices-du-cac-40-1284474>

- **Les entreprises du CAC 40 ont dégagé 88,5 milliards de profits en 2018**

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/les-entreprises-du-cac-40-ont-degage-885-milliards-de-profits-en>

- **"Cash Investigation". Qui profite de nos impôts ?**

[https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/cash-investigation/cash-investigation-du-mardi-19-novembre-2019\\_3681131.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/cash-investigation/cash-investigation-du-mardi-19-novembre-2019_3681131.html)

## **V - Les retraites il n'y a pas de problème, voici pourquoi :**

### **A - Rappel de la situation de 2010 en France**

Le patronat reçoit chaque années pour **65 milliards d'euros** de subventions de l'État qui échappent aux cotisations sociales ( Sécurité sociale et retraite).

- Selon les statistiques de la banque de France, les actifs français du CAC40 ( les 40 plus grosses entreprises cotées à la bourse de Paris) gérés par des banques tricolores dans ces paradis fiscaux atteignaient déjà **538 milliards de dollars** en 2008.

Ces entreprises du CAC40 , grâce à leurs filiales dans les paradis fiscaux, ont pu faire échapper **538 milliards de dollars soit 393 milliards d'euros à l'impôt et aux cotisations sociales**. D'après les calculs de Daniel Lebègue, ex-directeur du Trésor, le manque à gagner fiscal correspond à plusieurs dizaines de milliards par an (**environ 40 milliards**). ( cf article d'**Agata Kovacs, pour Mekanopolis, du 2 mars 2010, avec les informations du Canard enchaîné et des quotidiens suisses La Tribune de Genève et Le Matin**) : <http://www.mekanopolis.org/?p=14222>

- Le Canard enchaîné du 14 avril 2010 nous apprend que **456 niches fiscales** permettent aux nantis d'échapper **à l'impôt et aux cotisations sociales**. Celles-ci représentaient déjà **au total 110 milliards d'euros** de manque à gagner pour les recettes de l'État et de la Sécurité Sociale . Soit plus des trois quarts du déficit budgétaire de la France ( déficit budgétaire de 150 milliards en 2009).

J'ai fait ce rappel pour vous montrez que le phénomène ne date pas d'aujourd'hui et que les gouvernements successifs auraient pu sauver les régimes de retraites, le pouvoir d'achat et la préservation des services publics bien plus tôt.

## **B - La situation actuelle : 120 milliards récupérables par an**

Aujourd'hui le phénomène c'est aggravé : **140 milliards d'aides douteuses aux entreprises et 80 milliards de fraudes fiscales par an**. Plus, **entre 10 et 36 milliards de** Taxation des transactions financières (TTF) qui pourraient être mises en place.

Supprimons la moitié des 140 milliards de subventions de l'État aux entreprises, soit **70 milliards**. Récupérons au moins **40 milliards** des 80 milliards de manque de recettes dû à l'évasion fiscale. Taxons aussi les transactions financières pour **10 milliards** (minimum).

Au total, ce sont donc **120 milliards de recettes fiscales qui sont potentiellement récupérables par an**, au service d'une fiscalité plus juste et d'une meilleure répartition des richesses, sans alourdir les impôts et taxes acquittés par les classes populaires et moyennes, ni mettre au chômage des dizaines de milliers de fonctionnaires.

Entre autre, la dette des hôpitaux de 30 milliards pourraient être effacés et les investissements qui avaient chuté brutalement (\*) pourraient reprendre pour enrayer la dégradation des soins. De plus, les retraites n'auraient plus de problèmes de financement.

(\*) La Fédération hospitalière de France déplore une diminution « *des dépenses d'investissement, qui sont passées sous le seuil de 4 milliards d'euros en 2017* » contre « *plus de 6 milliards par an entre 2008 et 2011* », des investissements « *pourtant indispensables à l'entretien et à la rénovation des bâtiments, au renouvellement des équipements médicaux et hôteliers et à l'innovation* ».

## **C - Le cas des retraites**

Dans le cadre des prévisions les plus alarmistes, en 2050 il sera possible de financer les déficits sociaux.

En effet, globalement, en 2010 les dépenses annuelles des retraites s'élèvent à 13,4% du PIB (13,8 % en 2018). Dans l'hypothèse médiane du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), elles représenteront 15,3% du PIB en 2050. Soit une augmentation de **1,9 point en 40 ans** (cf : Le Canard enchaîné du 21 avril 2010 s'appuyant sur les chiffres du COR).

Ceci représente une augmentation de **0,047% du PIB par an**, cette augmentation de 0,047% n'est nullement insupportable. En vérité le gouvernement et le MEDEF veulent faire peur aux français en affichant des déficits astronomiques pour qu'ils acceptent une retraite à la carte, où serait maintenu symboliquement un départ possible à 64 ans (âge pivot ou âge d'équilibre), mais en introduisant une décote importante si les salariés partaient à la retraite avant cet âge.

Ainsi, si un salarié veut bénéficier d'une retraite à taux plein il faudra qu'il travaille bien au delà de 64 ans. Le fond du problème, est que les gens devront cotiser (s'ils le peuvent) auprès des banques et des assurances privées pour une retraite complémentaire afin de pouvoir vivre décemment. **Cela aboutit de fait à la privatisation des retraites publiques et à leur précarisation.**

Un des enjeux principaux de cette réforme est de pousser les salariés à prendre des assurances retraites privées pour la grande joie des banques (il y a beaucoup d'argent à gagner) afin d'avoir soit-disant une retraite décente.

Il ne faut pas oublier qu'en France les budgets sociaux (cotisations retraites et Sécurité Sociale) sont supérieurs au budget de l'État. En conséquence, les banques et les assurances privées ne veulent tolérer qu'une telle masse d'argent leur échappe. Il leur faut amener les gens à venir « cotiser » chez eux.

Aux USA les banques ont versé des retraites de misère, obligeant un nombre non négligeable de retraités à reprendre un travail précaire et mal payé. Doit-on tomber dans cet avenir radieux du capitalisme où la spéculation est devenue la loi toute puissante du marché.

Ne pas s'opposer fermement à la réforme des retraites de Macron, c'est subir le jeu de la spéculation bancaire mondiale de plus en plus vorace.

<http://exigences-citoyennes-retraites.net/>

**Vidéo : Jean Luc Mélenchon DÉGOMME la retraite à points (avec humour) !!!**

### **CONCLUSION**

On est en droit de s'interroger sur le gaspillage concernant les aides à des entreprises qui partent dans les paradis fiscaux et sur l'inertie des gouvernements à ne pas faire la chasse à la fraude fiscale à grande échelle. Raisonnablement **120 milliards** pourraient-être récupérer chaque année.

**Il n'y a donc plus de problème pour financer les retraites bien au-delà de 2050**, pour combler les déficits de la branche Assurance Maladie de la Sécurité Sociale, et pour financer très largement les besoins sociaux de ce pays qui ne sont pas couverts actuellement. Ainsi, il serait possible de financer une politique sociale ambitieuse qui supprimerait notamment les situations les plus inhumaines (SDF, chômeurs en fin de droit, rétablissements des secteurs publics supprimés,...). Plus précisément remettre à niveau le secteur hospitalier et avoir une éducation de qualité pour tous.

Plus particulièrement, **la nouvelle réforme des retraites** (une de plus) n'est pas indispensable, elle est même nuisible et angoissante par les lacunes et les imprécisions qu'elle renferme :

**Puisque le comble est que personne ne connaît la valeur du point et l'âge pivot pour un départ en retraite sans décote.**

- **Une seule chose est sûre** : la valeur du point et l'âge pivot (âge d'équilibre) vont varier chaque année.
- **Sans oublier que cette réforme n'est pas à ce jour financée.** Elle a la prétention de remplacer un système de retraite en léger déficit qui fonctionne de façon satisfaisante et qui pourrait-être amélioré sans problème : notamment les petites retraites, pas de retraite et de pensions de réversion en dessous de 1000 euros,...

En effet, cette nouvelle réforme « va conduire à la destruction des grands régimes par répartition" et sera donc "propice à l'éclosion de ces grands fonds de pension qui n'étaient pas encore parvenus à s'acclimater en France, à quelques rares exceptions près ».

L'enjeu n'est pas mince. Déjà en 2010 Le marché représentait "40 à 100 milliards d'euros" en fonction des réformes. De fait, les Français connaîtront une baisse plus ou moins considérable de leur retraite et donc se précipiteront sur les systèmes de retraites complémentaires. Médiapart en 2010 publiait notamment un "business plan" confidentiel, qui fixe pour objectif une part de marché de "17%" d'ici dix ans.

Tout ceci confirme bien les déclarations, déjà anciennes, de Denis Kessler, ex-numéro 2 du MEDEF : « **La liste des réformes ? C'est simple : prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !** » tout est dit !!